



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 36

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 15 déposé le 18 avril 2008. Ainsi, le budget du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce sera examiné à l'Assemblée avant celui du ministère des Affaires autochtones et du Nord.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le ministre STRUTHERS, M^{mes} STEFANSON et BLADY, M. LAMOUREUX, M. le ministre BJORNSON ainsi que M^{me} TAILLIEU interviennent.

M. le ministre SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} BRICK présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Conférence mondiale sur le cancer du sein 2008

Attendu :

que le cancer du sein est le type de cancer le plus répandu chez les Canadiennes et qu'environ quatre millions de femmes souffrent de cette maladie à l'échelle mondiale;

que selon les estimations de la Société canadienne du cancer, 22 300 nouveaux cas de cancer du sein seront diagnostiqués chez les Canadiennes en 2007;

qu'environ 810 de ces cas seront diagnostiqués dans la province du Manitoba;

que le cancer du sein ne touche pas seulement les femmes et que 170 nouveaux cas seront diagnostiqués chez des hommes en 2007;

qu'approximativement 5 300 femmes et 50 hommes décéderont en raison du cancer du sein cette année;

qu'une femme sur neuf présentera un cancer du sein au cours de sa vie et qu'une femme sur 27 en décèdera;

que la World Conference on Breast Cancer Foundation appuie les réseaux internationaux qui œuvrent dans le domaine du cancer du sein et qu'elle promeut les initiatives mondiales et locales qui sont déployées contre cette maladie;

que du 4 au 8 juin 2008, Winnipeg sera l'hôte de la Conférence mondiale sur le cancer du sein, laquelle rassemblera des femmes qui sont atteintes de cette maladie et qui sont venues de partout au monde pour partager leurs connaissances ainsi que leur espoirs, leurs rêves et leurs craintes;

que la conférence permettra d'entendre les commentaires de gens qui appuient des amis, des membres de la famille ainsi que des proches atteints du cancer du sein;

qu'il faut informer tous les Manitobains sur les risques associés au cancer du sein et sur les méthodes de détection précoce,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'appuyer la recherche sur le cancer du sein ainsi que le dépistage et le traitement de cette maladie qui profiteront à toute la population du Manitoba;

que l'Assemblée législative souhaite la bienvenue à la Conférence mondiale sur le cancer du sein 2008 et qu'elle félicite la World Conference on Breast Cancer Foundation pour son travail important en matière de cancer du sein.

Il s'élève un débat.

M^{mes} BRICK, DRIEDGER et HOWARD, M. SCHULER, M^{mes} BRAUN et TAILLIEU ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (S. Mager, C. Lafrenais, J. Clarke et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement à envisager de remédier à la pénurie d'éducateurs de la petite enfance, en permettant aux garderies d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels et à envisager également de prévoir efficacement les besoins futurs des collectivités en croissance, de faire de l'établissement de services de garde viables et accessibles une priorité, de créer un organisme chargé de conseiller et de soutenir les conseils de bénévoles des garderies et de créer des listes d'attentes régionales centralisées permettant d'accéder aux places de garderies ainsi qu'à encourager tous les députés de l'Assemblée législative à envisager de participer plus étroitement aux activités des garderies de leur circonscription électorale. (S. Ryan, S. Krochenski, C. Hocking et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (M. Wiebe, B. Peters, E. Hiebert et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (L. Gancher, B. Amendt, N. Amendt et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (H. Andrews, F. Phillips, C. Carlisle et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter tous les députés de l'Assemblée à envisager d'appuyer le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets* déposé par le député de River Heights visant à interdire aux détaillants de distribuer à leurs clients des sacs à usage unique au Manitoba. (J. Snidel, M. Draper, S. Thurston et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (R. Allen, L. Thronson, T. Thronson et autres)

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Enfants en santé Manitoba.

(Document parlementaire n° 37)

Mardi 6 mai 2008

Pendant la période des questions orales, le président intervient et rappelle au député de Steinbach que tous les députés devraient être désignés par leur circonscription électorale ou leur portefeuille.

M. GOERTZEN se rétracte de plein gré.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande à la députée de River East de retirer ses commentaires.

M^{me} MITCHELSON se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MCFADYEN et JENNISSEN, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. JHA et LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n^o 15 déposé le 18 avril 2008. Ainsi, le budget du ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines sera examiné dans la salle 255 après celui du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le Komagata Maru sera examinée le mardi 13 mai 2008.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes